



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020

À une séance extraordinaire tenue le lundi 21 septembre 2020, à **18 h 30**, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que personne n'était présent dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Octroi du contrat pour l'agrandissement de la caserne de pompier
 5. Autorisation au Groupe Conseil CHG à présenter une demande au MELCC
 6. Période de questions
 7. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 8. Clôture de la séance extraordinaire
-

18317-09-2020
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 septembre 2020 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18318-09-2020
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité.



18319-09-2020
point no 4

OCTROI DU CONTRAT POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE DE POMPIER

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux d'agrandissement de la caserne, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 7 soumissions ont été reçues, soit :

#	NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
1	Ronam Construction inc.	3 442 300.00 \$
2	Les Constructions Pierre Blouin inc.	3 540 310.20 \$
3	SM Construction inc.	3 621 022.65 \$
4	Les constructions Béland & Lapointe inc.	3 636 300.00 \$
5	JC-7 Signature	3 643 234.22 \$
6	Lévis Construction	3 657 354.75 \$
7	Construction Maurice Bilodeau	3 687 381.62 \$

ATTENDU QUE ce projet est subventionné à 60 %;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Ronam Construction inc., pour la somme de 3 442 300.00 \$ incluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

18320-09-2020
point no 5

AUTORISATION AU GROUPE CONSEIL CHG À PRÉSENTER UNE DEMANDE AU MELCC

ATTENDU QUE des travaux d'aménagement d'une piste multifonctionnelle et d'une passerelle sont prévus sur le chemin Bourret;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le 26 juin 2020;

ATTENDU QU'en vertu du 3^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le consultant doit être autorisé par résolution à présenter la demande au MELCC;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la firme Groupe Conseil CHG à présenter au MELCC la demande d'autorisation pour la construction des émissaires d'égout pluvial dans le cadre du projet de construction de la passerelle sur le lot 3 384 340, du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité

18321-09-2020
point no 7

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 21 septembre 2020 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité



18322-09-2020
point no 8

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 21 septembre 2020, à 18 h 33.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
